

# EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25.04.02 Convocation du 21.04.02

Compte rendu affiché 29 avril 2002

Présidente : Mme GUERIN

Secrétaire élue : D. BROSSARD

Réf. : BJ/LDA

**Présents :** Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, OLLIVIER, Maires-Adjoints,

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	24
votants	28

Mmes VEYRIER, BROSSARD, GLATARD, WYMAN, MARMONIER, BERRA, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mme DURAND, M. CHRETIN, Mmes PERRIN, DESVIGNES, M. MACHURAT, Mlle MILLET, M. BOUREZG, Mme LABASOR.

**Absents représentés :** M. LAFFLY par Mme GUERIN - M. CHATUT par M. RODRIGUEZ - M. MEYER par Mlle VEYRIER - MM. BELLOT par M. MACHURAT.

**Absent excusé :** M. FERNANDES.

Monsieur le Maire rappelle que la Commune adhère au SigerLy (*Syndicat Intercommunal du Gaz et de l'Electricité de la Région Lyonnaise*). A ce titre, elle a désigné ses représentants par élection (2 titulaires, 2 suppléants) conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales

Il indique que l'un des titulaires, **Jean-Claude OLLIVIER**, adjoint délégué aux sports souhaite être relevé de cette fonction, incompatible avec ses autres missions. Il propose donc de procéder à une nouvelle désignation.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122 et L 5211-8,
- Considérant les résultats des élections municipales du 11 mars 2001,
- Vu la délibération du 29.03.2001,
- Constate la démission de Jean-Claude OLLIVIER,
- Procède à l'élection d'un représentant complémentaire au Comité du SigerLy, constate les résultats suivants :

Votants : 26 - Exprimés : 26 - **Bernard CHRETIN** : 26

- Autorise Monsieur le Maire à signer toute pièce relative à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 25 avril 2002

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 17 juin 2002  
- de la publication le 18 juin 2002  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 17 juin 2002